

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC84

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE 10

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis (nouveau)* Au second alinéa de l'article L. 114-1, la deuxième occurrence du mot : « et » est remplacée par les mots : « , les actions de recherche participative et de mise en débat au sein d'espaces scientifiques et non scientifiques des connaissances, » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de prendre également en compte d'autres formes de recherche, incluant les sciences participatives où le public participe aux projets et plus généralement favoriser la recherche participative.